



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine
Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
PLIE Melun Val de Seine

Cahier des charges valant

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Etre parent et actif

Date limite de transmission des offres : 10 novembre 2017

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com



Préambule :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine a pour vocation de mener des actions concertées avec les élus locaux, les services publics et parapublics, les associations concernées et les partenaires socio-économiques, en direction des publics cibles et acteurs définis par les missions liées aux activités désignées dans l'article 1 des statuts de l'association dont :

- La Mission Locale du Sud-ouest Seine-et-Marne pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans en difficultés sociale et professionnelle au sens de l'article L.5314-1 et suivants du code du travail. Son action se met en œuvre autour de trois axes prioritaires :
 - Les accompagnements,
 - L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
 - L'ingénierie territoriale et partenariats.
- La Maison de l'Emploi Melun Val de Seine (MDE-MVS) en application de l'article L.5313-1 du code du travail, issu de l'article 1er de la loi n°2008 du 13 février 2008 coordonne et fédère les acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi en développant des actions autour de deux thèmes :
 - Participer à l'anticipation des mutations économiques,
 - Contribuer au développement de l'emploi local.
- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Melun Val-de-Seine au sens de la Loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, la Loi de programmation n°2005-32 du 18 juillet 2005 pour la cohésion sociale a pour but de proposer des solutions à des personnes en difficulté d'insertion conformément au protocole qui le régit.

Les activités principales de l'association sont :

- Les accompagnements,
- L'accès à l'emploi et à l'entreprise,
- L'ingénierie territoriale et partenariats,
- La proposition de solutions à des personnes en difficulté d'insertion,
- Le développement d'une stratégie territoriale partagée du diagnostic au plan d'actions,
- La participation à l'anticipation des mutations économiques,
- La contribution au développement de l'emploi local,
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

Le PLIE Melun Val de Seine s'appuie sur des prestataires pour mener des actions d'accompagnement et d'insertion des publics cibles.

La présente action est financée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

Le présent marché concerne l'action Etre parent et actif pour les participants accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE Melun Val de Seine

Article 1 - Contexte

Les temps d'échanges avec les Référents PLIE ainsi que les Chargés de Placement concernant les parcours des participants au cours des Comités de Suivi et des Plateformes Emploi Entreprise ont permis d'identifier certains besoins de ces derniers. En effet, certaines personnes accompagnées ont besoin d'être soutenues dans leur rôle de parents.

Cette action menée au cœur du dispositif PLIE Melun Val de Seine nommée Etre parent et actif et faisant l'objet d'une mise en concurrence via le présent cahier des charges valant règlement de la consultation et cahier des clauses particulières a pour objet de contribuer et participer à l'insertion professionnelle durable des publics bénéficiaires du PLIE.

Basée sur un diagnostic partagé des acteurs et prestataires du dispositif, l'action tient compte des enjeux locaux et d'une complémentarité avec les actions existantes. Pour ce faire, le dispositif PLIE Melun Val de Seine souhaite à travers cette action lever certains freins afin de garantir une intégration en emploi durable ou en formation qualifiante.

Article 2 - Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet de la consultation

Sur l'ensemble de l'année 2016, nous estimons à 60 bénéficiaires du PLIE ayant en charge un ou plusieurs enfants dont 30 sont des familles monoparentales. Environ quinze pères/mères ont un droit de visite et accueillent leur(s) enfant(s) les week-ends et pendant les vacances scolaires. Toutes ces personnes se retrouvent souvent démunies face à leur rôle de parents en rapport à la précarité à laquelle ils doivent faire face.

L'objectif de ce projet est d'aborder la parentalité et de proposer un soutien au sein d'un groupe de parents, de pouvoir dépasser la simple information et/ou orientation.

La finalité de ce projet est de lever les freins liés à la sphère familiale, permettant ainsi aux participant(e)s de pouvoir appréhender de façon plus sereine la recherche d'emploi et ainsi trouver un emploi durable.

Descriptif de l'action :

Il s'agit de pouvoir accompagner et aider les hommes ou les femmes dans leur rôle de parents en passant par un travail collectif et collégial. Le but de ce travail, au-delà de créer une cohésion de groupe et du lien social, est de permettre à chacun de partager son vécu et ainsi le cas échéant de pouvoir s'aider les uns et les autres à travers l'échange.

Déroulement de l'action :

- L'organisation et animation d'un groupe d'échange et d'écoute.

Douze rencontres collectives sont attendues. Grâce à l'intervention d'un professionnel pour orienter et aider les participants lors de ces rencontres, il s'agira :

- De présenter l'action et ses objectifs auprès des parents participants,
- D'animer un partage d'expérience et d'échange afin de lever les freins liés à la sphère familiale,
- De permettre aux parents de prendre de l'assurance dans leur rôle éducatif,
- De faire prendre conscience des compétences de chaque participant et créer ou renouer du lien avec leurs enfants.

Afin de créer une réelle cohésion de groupe, les rencontres se feront quatre demi-journées par mois pendant trois mois. Le but de ces rencontres est d'aborder de manière générale l'éducation des enfants et plus précisément les problématiques rencontrées par les parents présents.

- La participation à la rencontre entre tous les parents organisée autour d'un café afin de renforcer la cohésion du groupe à l'occasion d'un moment convivial (rencontre organisée par l'équipe opérationnelle du dispositif PLIE).

Cette rencontre pourra permettre aux parents d'échanger leurs coordonnées et/ou de se retrouver en dehors de l'action, voire de partager des activités ou des projets communs.

- La participation à une conférence-débat en fin d'action (organisée par l'équipe opérationnelle du dispositif PLIE) :

Tous les parents participant à l'action seront conviés, en présence de l'animateur prestataire, de l'équipe opérationnelle du PLIE, des Référents PLIE et des partenaires du dispositif PLIE Melun Val de Seine.

Cette conférence sera l'occasion pour le prestataire de présenter le bilan de l'action.

Modalités de mise en œuvre :

- Présentation de l'action proposée par le prestataire attributaire du marché auprès des Référents PLIE et des Chargés de Placement,
- Constitution du groupe : les Référents PLIE chargés de l'accompagnement repéreront les bénéficiaires ayant des problématiques familiales : rupture du dialogue avec leur enfant, manque de confiance quant à leur éducation...
Les Référents PLIE procéderont à l'orientation des candidats au moyen d'une fiche de liaison permettant de faciliter le lien Référent/Animateur en début et fin d'action,
- Présentation par le prestataire du bilan de l'action à l'occasion de la conférence-débat.

Les thèmes abordés :

Les thèmes abordés concernent largement « les fonctions d'être parent » et relèvent de plusieurs dimensions : les relations affectives, les pratiques éducatives, les responsabilités sociales et juridiques...

Certaines thématiques pourront être abordées (adaptées en fonction du groupe et des problématiques soulevées) telles que :

- Découverte d'outils permettant la gestion du quotidien,
- Importance des rituels,
- Déculpabilisation et confiance dans le rôle de parent.

L'animateur, par sa connaissance des partenaires locaux, pourra éventuellement orienter les parents vers des professionnels lorsqu'il le jugera utile.

L'intervention de certains professionnels de la santé ou de l'insertion professionnelle est envisageable, en particulier sur certains thèmes tels que : les besoins de l'enfant et les moyens de lutter contre les stéréotypes filles-garçons dès le plus jeune âge, l'articulation de la reprise d'activité et la vie familiale, les solutions de garde d'enfants.

Modalité de mise en œuvre de l'action

- Présentation de l'action proposée par le prestataire attributaire du marché auprès des Référents PLIE et des Chargés de placement en emploi durable,
- Orientation des candidatures par les Référents PLIE via une fiche de liaison,
- Présentation du bilan par le prestataire attributaire du marché à l'issue de l'action.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires et leurs caractéristiques (sexe, âge-par tranche d'âge : moins de 25 ans, 26 à 44 ans, 45 à 54 ans, plus de 54 ans, lieu de résidence dont le nombre de résidents en QPV, niveau de qualification, statut),
- Assiduité des bénéficiaires et leur participation à la totalité de l'action,
- Bilan qualitatif de l'action et moyens mis en œuvre.

Moyens matériels

Le prestataire mobilisera le lieu (salle, etc.) et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'action (supports pédagogiques, ordinateurs, Internet, imprimante, copieur, etc.).

Le lieu dans lequel seront réalisées les rencontres devra être accessible par les participants résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

Dans le cas où l'action se déroule toute la journée, le candidat devra décrire la situation géographique et les possibilités de se restaurer à proximité de la structure de ce dernier. Le cas échéant, il conviendra de préciser les locaux pouvant être mis à disposition afin que les participants puissent se restaurer durant la pause du midi.

2.2. Étendue de la consultation

La présente procédure est soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

2.3. Critères du public ciblé par l'action du dispositif PLIE

Cette action tend à répondre aux besoins des parents, domiciliés sur l'une des 20 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine présentant des difficultés particulières pour accéder à un emploi et entrés sur le dispositif PLIE.

Sont concernées :

- Les allocataires du RSA inscrits au Pôle emploi,
- Les jeunes de moins de 26 ans,
- Les Demandeurs d'Emploi de 45 ans et plus,
- Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD),
- Les Demandeurs d'Emploi reconnus Travailleurs Handicapés,
- Toute autre personne confrontée à une exclusion du marché de l'emploi, résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles liées notamment à un faible niveau de qualification, à la situation familiale ou encore à l'âge.

Une attention particulière sera accordée à la parité homme/femme, aux jeunes et aux habitants issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dans une démarche d'inclusion sociale.

L'égalité des chances et la non-discrimination seront prises en compte afin que toute personne, sans distinction, ait accès à l'ensemble de l'action.

Le prestataire s'engage à échanger avec l'équipe d'animation PLIE, les Référénts PLIE et les Chargés de placement en emploi durable sur l'avancée des actions ou toute autre information relative à celles-ci.

Il sera en charge de créer les partenariats qu'il jugera utiles pour renforcer les actions.

2.4. Prix du marché

Nombre de participants sur l'ensemble de l'action : 15

Douze groupes d'échange et de parole entre les parents et l'animateur sont attendus (soit 4 demi-journées par mois sur une durée de trois mois). Prix par groupe d'échange : 220€ TTC

Il est attendu également la participation de l'animateur au café des parents et à la conférence-débat en fin d'action afin d'en présenter le bilan.

Coût total du marché :

12 groupes d'échange et de parole parent/animateur X 220€ = 2640€ TTC

Le prix TTC comprend l'ensemble du coût de la prestation (animation de l'action, frais de déplacements, de parking, de repas, de mise à disposition des lieux d'accueil, équipement...).

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période allant de la date de notification jusqu'à la réalisation complète de l'action.

3.2. Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation

Le non-respect des obligations mentionnées aux articles 2 et 3 entraîne une suspension du paiement dû, jusqu'à régularisation de la situation, à défaut les sommes indûment perçues seront recouvrées.

3.3. Ressource humaine

Il est prévu que le professionnel en charge de l'animation du groupe ait un profil d'animateur, formé aux techniques d'animation participative et qu'il priorise l'accomplissement du lien social et la solidarité du groupe.

Dans le cas où l'organisme répondant à ce cahier des charges est déjà prestataire du dispositif PLIE Melun Val de Seine pour les marchés Accompagnement de parcours et Placement en emploi durable, il conviendra de différencier la ressource humaine affectée à cette action.

Article 4 : Modalités de règlement des comptes, vérification et admission

4.1. Modalités de règlements

Avance :

Aucune avance ne sera versée.

Solde :

Le solde sera versé au prestataire, sur présentation d'une facture globale portant sur le nombre total de prestations réalisées, le nombre de participants ayant effectué l'action à son terme et des livrables.

En cas d'exécution partielle de la prestation, le paiement ne sera acquitté qu'au prorata des prestations complètement réalisées et conformément aux cahiers des charges.

Présentation de la demande de versement :

La demande de paiement devra parvenir à l'adresse suivante :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine
Dispositif PLIE Melun Val de Seine
Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard
BP 50095
77004 MELUN Cedex

4.2. Délai de paiement :

Les délais de règlement sont prévus dans les 90 jours suivant la transmission de la totalité des livrables permettant de vérifier la bonne réalisation de la prestation.

4.3. Vérification et admission :

Le paiement dû au titulaire sera établi au regard du nombre de prestations effectivement réalisé durant la période d'exécution et selon le prix du marché fixé.

Suite à l'exécution de la prestation, le titulaire remet au commanditaire les pièces suivantes :

- Bilan d'exécution quantitatif et qualitatif de réalisation de l'action dûment renseigné (le bilan qualitatif devra également être envoyé par email sous format Word à l'équipe opérationnelle du PLIE),
- Facture détaillant les points de l'article 2.4 du présent marché,
- Tous supports relatifs à l'action (avec notamment le logo de la Caisse d'Allocation Familiale) permettant de quantifier et de qualifier le travail effectué,
- Justificatifs :
 - o L'ensemble des fiche de liaison fourni par les Référents PLIE,
 - o Feuilles d'émargement collectives des participants signées par l'animateur, le représentant avec le cachet de la structure,
 - o Les supports utilisés sur la durée de l'action.

Article 5 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient :

- Le cahier des charges valant Règlement de la Consultation et Cahier des Clauses Particulières

Le dossier de consultation est remis gratuitement en version papier à chaque candidat qui en fera la demande. Il est également téléchargeable sur le site Internet de Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine à l'adresse suivante : <http://www.mei-mvs.com>

Pour un envoi postal, les frais de port seront à la charge du candidat.

Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats devront être rédigées en langue française et exprimées en Euros. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par son Représentant légal :

- Une présentation de l'organisme candidat et éventuellement les actions/outils dont les participants pourront bénéficier en plus de la prestation commandée (précautions prises quant à l'éventuel double financement du FSE),
- Les modalités de mise en œuvre de l'action,
- Un descriptif détaillé :
 - o Des moyens humains et matériels affectés à la mission,
 - o Du budget prévisionnel détaillé par poste de dépenses selon le modèle joint,
 - o Des CV et copies des attestations de formations du salarié intervenant directement sur l'action,
- DC1 et DC2 dûment renseignés, et téléchargeables sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, une commission de recevabilité se réunira. Si des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, MEI-MVS peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Le candidat disposera d'un délai maximum de 3 jours ouvrés pour les transmettre.

Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Une commission d'attribution se réunira pour procéder à cette sélection.

Elle sera effectuée selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1. Présentation de la structure	5
2. Compréhension du cahier des charges	10
Contexte et enjeux	5
Respect des obligations liées aux financeurs	5
3. Méthodologie proposée et leur pertinence aux regards des objectifs à atteindre	35
Adaptation des méthodologies des actions d'insertion aux exigences du dispositif PLIE MVS et du public cible	15
Descriptif de l'action menée et adéquation entre le contenu des prestations attendues et les moyens mis en œuvre	15
Clarté de la méthodologie utilisée	5
4. Moyens humains mis en œuvre et garanties permettant d'assurer la qualité des prestations et outils complémentaires à la prestation	20
Moyens humains : qualification, compétences et expérience des intervenants affectés à la réalisation des prestations et au public ciblé	15

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com



Mission Emploi-Insertion
Melun Val de Seine
Mission Locale du Sud-Ouest Seine-et-Marne
Maison de l'Emploi Melun Val de Seine
PLIE Melun Val de Seine

Propositions complémentaires du candidat d'action interne à destination du public cible (avec une distinction du financement si nécessaire)	5
5. Lieu, accessibilité et équipements des locaux	15
Modalités d'accueil physique individuel/collectif, équipement informatique/Internet	5
Accessibilité du site (périmètre territorial Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine) et environnement lié à la restauration (ou solution le cas échéant)	10
6. Connaissance des acteurs locaux et mise en œuvre d'un partenariat local	15
TOTAL NOTE	100

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera retenue. En cas de candidat ayant obtenu une note équivalente, une négociation et des demandes de précisions pourra intervenir.

Article 8 : Conditions d'envoi

Les dossiers sont à adresser en format papier au plus tard le 10 novembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) en recommandé avec accusé de réception :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine Dispositif PLIE MVS Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard BP 50095 La Rochette 77 004 Melun Cedex
--

L'enveloppe devra comporter :

- La candidature complétée, cachetée et signée,
- Une autre enveloppe affranchie avec l'adresse du candidat.

Elle pourra également être déposée avant 17h30 en main propre contre un accusé de réception à l'adresse suivante :

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard 77 000 La Rochette

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com



Annexe 2

Dispositif PLIE Melun Val de Seine 2017

Intitulé de la prestation :

Structure porteuse de la prestation :

Budget prévisionnel de la prestation

Préciser si les dépenses sont HT ou TTC selon assujettissement ou non à la TVA

DEPENSES	TOTAL	RESSOURCES	TOTAL	% d'intervention
POSTE 1 : ANIMATION				
		PLIE		
Charges de personnel				
Locations		Autres (préciser)		
Frais postaux et de télécoms				
Entretien et réparation				
Communication, publicité				
Frais de déplacement, missions				
Assurance				
Autre : à préciser				
Total Poste 1				
POSTE 2 : AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES				
A préciser				
Total Poste 2				
POSTE 3 : AUTRES DEPENSES				
A préciser				
Total Poste 3				
Total des dépenses du projet		Total des ressources affectées au projet		

Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine

Bâtiment Franklin - Rue Claude Bernard - BP 50095 La Rochette - 77004 Melun Cedex - Tél. : 01 60 56 48 40 - Courriel : mei@mei-mvs.com